



# Trait d'union



## Bulletin d'informations municipales de Saint-Antoine-de-Tilly

Volume 16, numéro 7

16 août 2012

### AVIS PUBLIC

#### AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC est donné, par la présente, que l'assemblée régulière du 4 septembre prochain est reportée **au mercredi 5 septembre 2012**.

L'assemblée aura lieu à 20 h, au centre communautaire, 945, rue de l'Église.

Donné à Saint-Antoine-de-Tilly,  
le 15 août 2012.

*Diane Laroche*  
Directrice générale

### BARILS RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE

La Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly vient de faire l'acquisition de 20 barils récupérateurs d'eau de pluie. D'une valeur de 60 \$, ils sont à vendre au coût de 30 \$ chacun. Ils seront disponibles à partir du lundi 20 août, à la mairie. Ces barils de 180 litres sont fort utiles pour constituer une réserve d'eau pour l'arrosage.

Une façon efficace d'économiser l'eau potable.



### RAPPEL

La Municipalité éprouve des difficultés à maintenir un niveau acceptable dans sa réserve d'eau potable. Nous demandons donc à tous les citoyens et citoyennes reliés au réseau d'aqueduc d'utiliser l'eau **uniquement à des fins essentielles**.

**NE PAS UTILISER** l'eau de l'aqueduc pour les activités suivantes :

- Arrosage des pelouses, arbres ou arbustes
- Lavage des autos, des VTT, des machineries
- Nettoyage des entrées d'autos, des patios et galeries
- Remplissage des piscines

Les gicleurs automatiques ne seront pas permis pendant cette période.

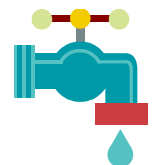
Tout citoyen et citoyenne qui utilisera l'eau potable à des fins non essentielles pourra faire l'objet d'une amende. **Le coût minimal sera de 100 \$** pour une première offense, et ce, selon le Règlement 2012-574 relatif à l'utilisation extérieure de l'eau provenant d'un aqueduc public.

Une surveillance (jour, soir, nuit et fin de semaine) sera effectuée par les inspecteurs municipaux durant cette période d'interdiction.

Pour tout renseignement concernant une nouvelle pelouse, contactez M. Zoé Eggena au Service d'urbanisme (418 886-2441, poste 105).

L'eau est une ressource relativement rare qui doit être préservée. Le meilleur moyen de le faire est de diminuer notre consommation et de l'utiliser à des fins essentielles.

Merci de votre précieuse collaboration.



## SOMMAIRE

|  |                |
|--|----------------|
| <i>Avis public</i>                           | <i>page 1</i>  |
| <i>Barils récupérateurs d'eau de pluie</i>   | <i>page 1</i>  |
| <i>Rappel concernant l'eau de l'aqueduc</i>  | <i>page 1</i>  |
| <i>Dates à retenir</i>                       | <i>page 2</i>  |
| <i>Mot du maire</i>                          | <i>page 3</i>  |
| <i>Résidus verts</i>                         | <i>page 3</i>  |
| <i>Collecte des déchets volumineux</i>       | <i>page 3</i>  |
| <b>Urbanisme</b>                             |                |
| <i>Avis public, dérogation mineure</i>       | <i>page 4</i>  |
| <i>Avis public, dérogation mineure</i>       | <i>page 5</i>  |
| <i>Empiètement sur la rue publique</i>       | <i>page 6</i>  |
| <b>Sécurité incendie</b>                     |                |
| <i>Permis de brûlage</i>                     | <i>page 6</i>  |
| <i>Alarmes incendie</i>                      | <i>page 6</i>  |
| <b>Loisirs</b>                               |                |
| <i>Soccer</i>                                | <i>page 7</i>  |
| <i>Terrain de balle</i>                      | <i>page 7</i>  |
| <i>Hockey mineur</i>                         | <i>page 7</i>  |
| <b>Organismes</b>                            |                |
| <i>Amis du marais</i>                        | <i>page 8</i>  |
| <i>Cercle de fermières</i>                   | <i>page 8</i>  |
| <i>Scouts</i>                                | <i>page 8</i>  |
| <i>Marché aux puces</i>                      | <i>page 8</i>  |
| <i>Regroupement des jeunes de Lotbinière</i> | <i>page 9</i>  |
| <i>Remerciement de la Maison des jeunes</i>  | <i>page 9</i>  |
| <i>Société d'horticulture</i>                | <i>page 10</i> |
| <i>Chevaliers de Colomb</i>                  | <i>page 10</i> |
| <i>Maison de la famille</i>                  | <i>page 11</i> |
| <i>Les balades d'automne de Lotbinière</i>   | <i>page 11</i> |
| <i>CoSSAL</i>                                | <i>page 11</i> |
| <i>Commissaire à l'assermentation</i>        | <i>page 12</i> |
| <i>Récupération des piles</i>                | <i>page 12</i> |
| <i>Récupération des cartouches d'encre</i>   | <i>page 12</i> |



*Les bureaux de la mairie,  
le centre communautaire  
et les services municipaux  
seront fermés  
le lundi 3 septembre  
à l'occasion de la  
Fête du travail*

*Bon congé à tous et à toutes!*



## DATES À RETENIR

### **21 août**

Inscription hockey mineur

### **4 septembre**

Élections provinciales

### **5 septembre**

Assemblée du conseil municipal

### **5 et 6 septembre**

Inscription aux activités d'automne

### **8 septembre**

Échange de plantes et épluchette

### **14 septembre**

Rencontre scout

### **15 septembre**

Marché aux puces

### **15 et 16 septembre**

Balade d'automne en Lotbinière

### **18 septembre**

Collecte des déchets volumineux



## MOT DU MAIRE

### LA FÊTE NATIONALE 2012, UNE HISTOIRE À SUCCÈS

Une organisation hors pair, des bénévoles dynamiques, un administrateur dévoué, un objectif commun et surtout une organisatrice hors pair, voici la recette d'un succès.

Comme maire, j'ai été présent à la Fête et j'ai participé à son organisation. Je peux vous assurer que nous avons d'excellents bénévoles. Je profite donc de l'occasion pour les remercier.

Un grand merci à Monic Pichette (MO), Lily Saindon, Simon Auclair, Anouk Rousseau, Emmanuel Beaudoin, Jimmy Fawns, Sylvie Bélanger et son équipe de cirque, Annick Farley, Nicolas Brassard, Antony Lafleur, Étienne Côté, François Bourret, Luc Bédard, Lisandre Gagné, Martine Lemelin, Dominic Latendresse et tous ceux et celles qui nous ont aidé de près ou de loin à réaliser cette festivité.

Il ne faut pas oublier de remercier nos généreux donateurs de façon particulière : La Fête nationale du Québec, La Caisse populaire Desjardins (Cœur de Lotbinière), le Groupe J.L. Leclerc, La Fromagerie Bergeron, Laboratoire St-Antoine, Documentexpress et la Municipalité (hot-dog).

Les revenus de cette activité nous ont permis d'acquérir 2 jeux gonflables qui demeurent la propriété de l'organisation des festivités (population). Nous croyons que l'acquisition progressive d'équipement et d'outils nous permet de consolider l'événement, année après année. Enfin, ce succès global démontre une fois de plus que le bénévolat et la générosité sont constructifs et visent un mieux-être constructif. Cette approche d'amélioration progressive, en consolidant les activités par l'acquisition d'équipements et d'outils de festivité, démontre que le bénévolat et la générosité sont constructifs et sont dirigés vers un mieux être collectif.

*Ghislain Daigle, maire*

## RÉSIDUS VERTS

Les conteneurs situés au 4115, route Marie-Victorin (réserve d'eau potable) sont à l'usage exclusif des résidus verts (feuilles, gazon, petites branches).

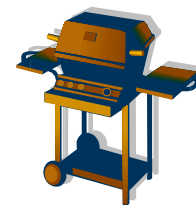
**Vous devez déposer vos résidus verts DANS LE CONTENEUR, sans les sacs de plastique.**

**Ne rien déposer devant le conteneur.**

## COLLECTE DES DÉCHETS VOLUMINEUX

*Le mardi 18 septembre 2012*

Les déchets volumineux doivent être déposés au chemin la veille, séparément des autres déchets, le plus près possible de la rue ou de la route, disposés au sol et non dans une remorque. Ces objets devront être empilés de façon ordonnée ou liés en paquets pour éviter leur éparpillement et faciliter leur enlèvement.



### Déchets volumineux :



déchets occasionnels et encombrants provenant d'usage domestique, tels que meubles, cuisinières, piscines hors terre, accessoires électriques ou à gaz.

### Ne seront pas recueillis :

carcasses d'automobiles, matériaux de construction ou de rénovation (fenêtres avec ou sans cadrage, morceaux de bois), liquide (peinture, gaz et autres) et pneus. Les branches cassées ou taillées ne sont pas considérées comme des déchets solides volumineux.

**Depuis l'entrée en vigueur du Règlement sur les halocarbures adopté par le gouvernement du Québec, nous ne pouvons plus faire la collecte des appareils contenant des gaz de refroidissement, tels que les réfrigérateurs, les congélateurs, les climatiseurs, les déshumidificateurs et les thermopompes.**

**Vous devez les apporter à l'écocentre où le fréon sera retiré par une entreprise spécialisée.**

Pour ce qui est des contenants de peinture, vous pouvez en disposer à la Quincaillerie Maurice Hamel & fils de Sainte-Croix, ou à la Quincaillerie 2000 de Saint-Apollinaire.

Pour tout autre collecte de métal, vous pouvez joindre M. Carol Boucher de Lotbinière au 418 796-2715. Il recueille les carcasses d'automobiles, de tracteurs, etc.

# URBANISME

## AVIS PUBLIC

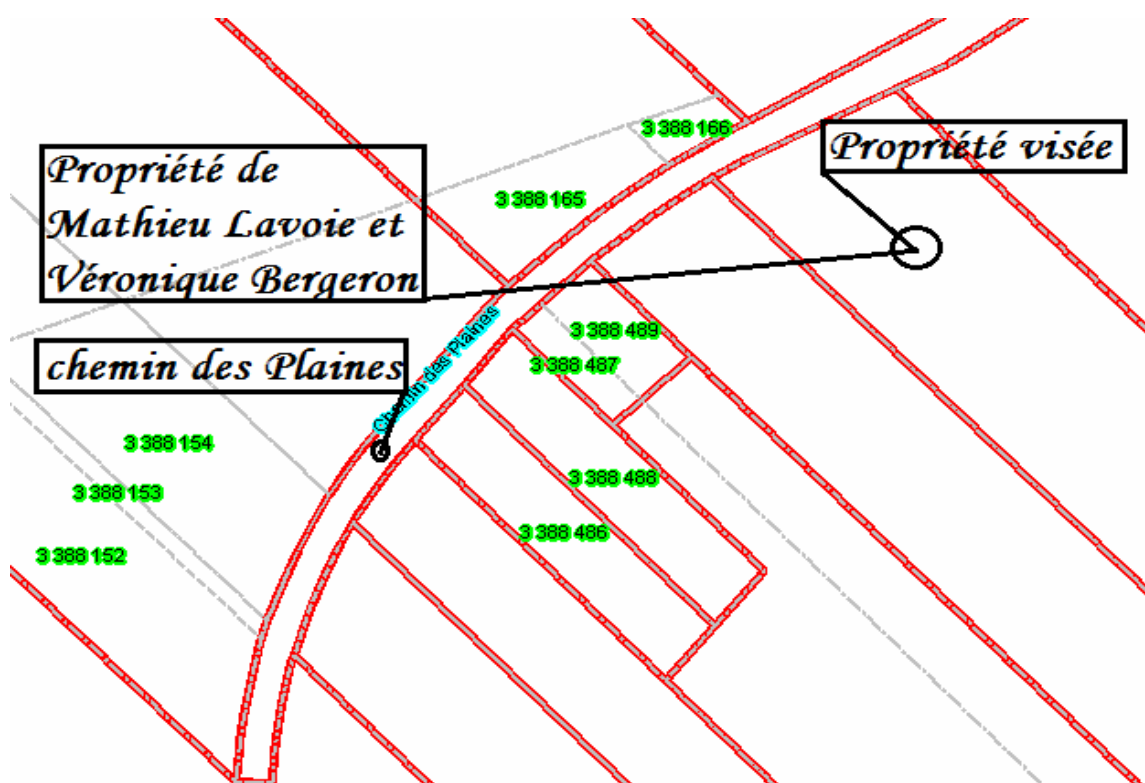
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

AVIS PUBLIC est donné comme suit :

Aux personnes intéressées par la dérogation mineure visant la propriété du 3979, chemin des Plaines, située sur le lot 3 387 934 du cadastre du Québec. Propriété de M. Mathieu Lavoie et Mme Véronique Bergeron.

La nature et les effets de la dérogation mineure visent à implanter un **bâtiment complémentaire (garage) d'une superficie de 126 m<sup>2</sup> alors que le règlement de zonage permet un maximum de 75 m<sup>2</sup>.**

Propriété visée par la dérogation mineure (extrait du la matrice graphique) :



Une assemblée publique de consultation aura lieu le mercredi 5 septembre, à 20 h, à la salle du conseil municipal, située au centre communautaire de Saint-Antoine-de-Tilly, 945, rue de l'Église, Saint-Antoine-de-Tilly (Québec).

Au cours de cette assemblée, la nature de la dérogation mineure et les conséquences de son adoption vous seront expliquées. Le conseil municipal entendra toute personne qui désire émettre ses commentaires à ce sujet.

Donné à Saint-Antoine-de-Tilly,  
ce 16 août 2012.

*Diane Laroche*  
Directrice générale

## AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

AVIS PUBLIC est donné comme suit :

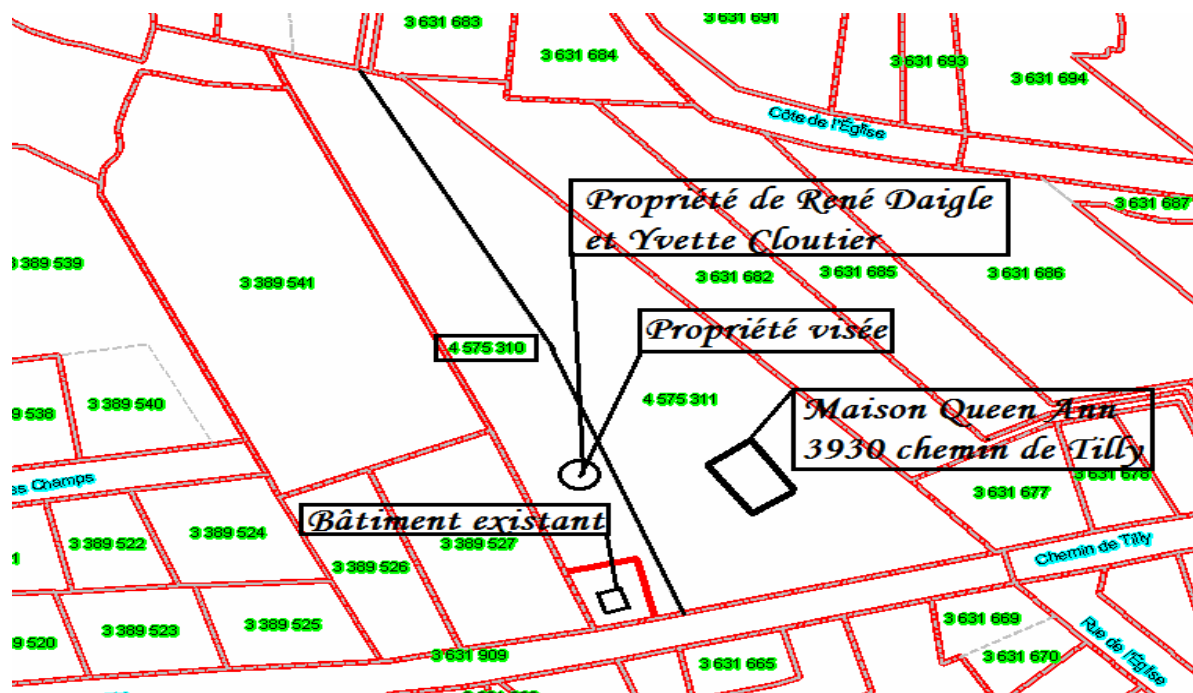
Aux personnes intéressées par la dérogation mineure visant la propriété du 3934, chemin de Tilly, située sur le lot 4 575 310 du cadastre du Québec. Propriété de M. René Daigle et Mme Yvette Cloutier.

La nature et les effets de la dérogation mineure visent à **construire une nouvelle résidence et transformer le bâtiment existant en remise en cour avant avec une superficie et hauteur supérieures aux normes permises.**

Les dérogations demandées sont :

- Bâtiment complémentaire en cour avant principale alors que le règlement de zonage ne permet aucun bâtiment complémentaire en cour avant principale ;
- Bâtiment complémentaire avec une superficie de 57 m<sup>2</sup> alors que le règlement de zonage permet un maximum de 25 m<sup>2</sup>;
- Bâtiment complémentaire d'une hauteur de 6,4 mètres alors que le règlement de zonage permet un maximum de 5 mètres d'hauteur.

Propriété visée par la dérogation mineure (extrait du la matrice graphique) :



Une assemblée publique de consultation aura lieu le mercredi 5 septembre, à 20 h, à la salle du conseil municipal, située au centre communautaire de Saint-Antoine-de-Tilly, 945, rue de l'Église, Saint-Antoine-de-Tilly (Québec).

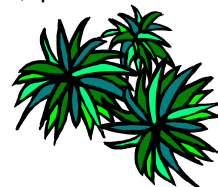
Au cours de cette assemblée, la nature de la dérogation mineure et les conséquences de son adoption vous seront expliquées. Le conseil municipal entendra toute personne qui désire émettre ses commentaires à ce sujet.

Donné à Saint-Antoine-de-Tilly, ce 16 août 2012.

Diane Laroche  
Directrice générale

## EMPIÈTEMENT SUR LA RUE PUBLIQUE

Cher citoyen et citoyenne de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, la période des vacances scolaires tire à sa fin. Les enfants seront de retour prochainement à l'école et ceux-ci empruntent les rues et trottoirs publics de la Municipalité. Nous demandons à chacun et chacune d'aider à la sécurité des enfants, parents et cyclistes en retirant les obstructions et empiètements sur les trottoirs et voies publiques tels que : branches, arbustes, plantes et toutes obstructions pouvant nuire à la sécurité des citoyens. Nous demandons également de dégager les branches qui nuisent à la bonne lecture des enseignes de rue ainsi qu'à la localisation des bornes fontaines pour le Service incendie. Un dégagement complet des trottoirs et bordures de rue jusqu'à une hauteur de 2 m, un dégagement complet autour des enseignes de rue ainsi qu'un dégagement de 1 m autour des bornes fontaines améliorerait la sécurité pour tous.



Nous vous remercions de votre collaboration.

## SÉCURITÉ INCENDIE

### PERMIS DE BRÛLAGE

En vertu du Règlement 99-400 de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, il est défendu d'allumer tout genre de feu dans tout bâtiment ou en plein air sur l'ensemble du territoire de la Municipalité, à l'exception des cas suivants :

- feux dans des appareils de cuisson en plein air, tels que foyers et barbecues;
- feu en plein air dans des contenants ou structures ininflammables (métal, brique, ciment, etc.) munis de pare-étincelles;
- feux de grève, lorsque ceinturés de pierres.

Pour tout autre type de feu, vous devez faire une demande de permis auprès du Service de sécurité incendie, **au 418 886-2441, poste 104**, ou à la réception de la mairie, au 418 886-2441, poste 0, et ce, **48 heures avant l'événement**.

**Il est à noter qu'un permis ne sera délivré que si la requête est conforme à la réglementation en vigueur. Les demandes seront traitées du lundi au jeudi inclusivement.**

Pour tout feu, les règles élémentaires de civisme et de respect du voisinage sont de mise (proximité des voisins, heure, direction des vents, matières à brûler, etc.).

Seules des matières ligneuses (bois, branches, feuilles) ou herbacées (herbe, foin) peuvent être brûlées.

### ALARMES INCENDIE

La Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly a adopté, lors de son assemblée ordinaire du 2 avril 2012, le Règlement 2012-570 sur les alarmes incendie non fondées ou fausses alarmes.

Nous vous invitons à aller consulter ce règlement sur le site web de la Municipalité, à la section des publications municipales :

[www.saintantoinedetilly.com](http://www.saintantoinedetilly.com).



Pour toute question ou demande concernant le Service incendie, venez me rencontrer ou n'hésitez pas à me joindre au 418 886-2441, poste 104.



*Martin Simon*  
Directeur adjoint du Service incendie

# LOISIRS

## SOCCKER

### Belle performance de notre équipe de soccer U-10



Lors du tournoi des 13, 14 et 15 juillet à Saint-Étienne-de-Lauzon, notre équipe de Saint-Antoine-de-Tilly a terminé avec une belle fiche de 1 victoire, 1 défaite et 1 match nul. Cela n'a pas été suffisant pour remporter une médaille, mais l'équipe a démontré une bonne force de caractère et déployé beaucoup d'efforts tout au long du tournoi.

Encore bravo à toute l'équipe!

## TERRAIN DE BALLE

Le conseil municipal de Saint-Antoine-de-Tilly remercie tous les bénévoles qui ont participé de près ou de loin aux travaux liés aux infrastructures des loisirs, notamment la construction d'une cabane de marqueurs au terrain de balle.

Merci de votre initiative et de votre générosité qui, est-il besoin de le rappeler, sont très importants pour la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly et la communauté.

### Inscription aux activités d'automne au centre communautaire les 5 et 6 septembre 2012

**Surveillez prochainement dans le courrier la programmation d'automne 2012**

## HOCKEY MINEUR « LES SEIGNEURS DE LOTBINIÈRE »

**Inscriptions : 21 août 2012, de 19 h à 21 h, au centre communautaire de Saint-Antoine-de-Tilly, 945 rue de l'Église**

Tableau des différentes catégories de hockey mineur

| Division   | Joueur/joueuse<br>Naissance entre :              | Coût   | Commanditaires | Montant d'inscription |
|------------|--|--------|----------------|-----------------------|
| Pré-novice | 1 <sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2007 | 230 \$ | 70 \$          | 160 \$                |
| Novice     | 1 <sup>er</sup> janvier 2004 au 31 décembre 2005 | 560 \$ | 70 \$          | 490 \$                |
| Atome      | 1 <sup>er</sup> janvier 2002 au 31 décembre 2003 | 560 \$ | 70 \$          | 490 \$                |
| Pee-wee    | 1 <sup>er</sup> janvier 2000 au 31 décembre 2001 | 560 \$ | 70 \$          | 490 \$                |
| Bantam     | 1 <sup>er</sup> janvier 1998 au 31 décembre 1999 | 560 \$ | 70 \$          | 490 \$                |
| Midget     | 1 <sup>er</sup> janvier 1995 au 31 décembre 1997 | 560 \$ | 70 \$          | 490 \$                |
| Junior     | 1 <sup>er</sup> janvier 1991 au 31 décembre 1994 | 410 \$ | 70 \$          | 340 \$                |

Pour les enfants préinscrits, le montant sera déduit du coût de l'inscription.

Les chèques devront être libellés au nom de : Hockey mineur de Saint-Antoine-de-Tilly. Le paiement pour les joueurs pré-novices devra être réglé en un seul versement. Pour les autres catégories, vous pouvez payer le coût de l'inscription en 2 versements égaux, soit : le 1<sup>er</sup> versement à l'inscription et le 2<sup>e</sup> versement en date du 1<sup>er</sup> novembre 2012.

Pour toute question : Isabelle Asselin au 418 886-2648

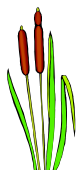
# ORGANISMES

## AMIS DU MARAIS

Nous remercions tous les bénévoles, enfants et adultes qui, d'une façon ou d'une autre, ont participé à la corvée du nettoyage des berges le 30 juin. Merci aussi à tous les commanditaires qui ont offert des prix de présence à cette occasion.

Si vous allez au petit parc municipal situé dans les Fonds, ne manquez pas de jeter un coup d'œil aux deux panneaux d'interprétation de la faune et de la flore qui ont été installés en juin. Les Amis du marais ont fait fabriquer ces panneaux grâce à la subvention offerte à la municipalité par Hydro-Québec dans le cadre du projet "Mieux consommer".

*Pierre Marchildon*  
Président



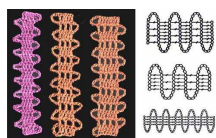
## CERCLE DE FERMIERES

### PROGRAMME D'ATELIERS 2012-2013

1. SEPTEMBRE : Broderie au ruban
2. OCTOBRE : Broderie noire
3. NOVEMBRE : Crochet de Bruges
4. DÉCEMBRE : BRICOLAGE DE FLEURS
5. JANVIER : Dentelle roumaine
6. FÉVRIER : Tricot à l'aiguille : bonnet de bébé
7. MARS : Suite du tricot de bonnet de bébé
8. AVRIL : Tricot à l'aiguille : pantoufles
9. MAI : Crochet, la base



BIENVENUE À TOUTES LES  
INTÉRESSÉES!



Crochet de Bruges

Veuillez prendre note que les jours et dates seront déterminés un mois à l'avance. Les ateliers peuvent être déplacés. Il est important de téléphoner avant de vous y rendre.

Information : 418-886-2129.  
Adresse : 955, rue de l'Église (sous-sol).

## SCOUTS

### Invitation à une rencontre scout

Tu as entre 9 et 13 ans et tu as le goût de passer une soirée avec les Scouts?

Viens nous rencontrer!

**QUAND :** Vendredi 14 septembre 2012  
**OÙ :** Au chalet des loisirs de Sainte-Croix  
**HEURE :** de 19 h à 21 h

Pour informations:  
9 - 10 - 11 ans : Bagheera 418 886-4383  
12 - 13 ans : Akela 418 926-2473



## MARCHÉ AUX PUCES

### Marché aux puces

**DATE :** Le samedi 15 septembre 2012

**HEURE :** de 9 h à 17 h

**LIEU :** au centre communautaire  
945, rue de l'Église

**COÛT :** 10 \$/table

**30 tables de disponible**

Information et réservation :  
Guy Gagnon, 581 888-2818

**BIENVENUE AUX PROFESSIONNELS**



## RENTRÉE 2012

L'été a été très mouvementé pour le Regroupement des jeunes de Lotbinière. Après avoir joué au paintball et s'être amusés dans les montagnes russes de la Ronde, les jeunes se préparent maintenant à participer à un souper Meurtre et Mystère visant à les sensibiliser à la saine alimentation et qui aura lieu dans les MDJ de Dosquet et de Laurier-Station les 20 et 21 août. Les jeunes seront également présents aux activités du 100<sup>e</sup> de Dosquet, où ils animeront une activité destinée aux plus jeunes et feront également partie de la parade.

- ✧ **Projet « Recyclons nos boutons » :**  
Boucles d'oreilles confectionnées par les jeunes des MDJ à partir de boutons recyclés. En vente au coût de 5 \$.
- ✧ **Travail de proximité :**  
Les travailleurs de proximité seront présents à raison d'un soir par semaine dans les différentes municipalités de Lotbinière à partir du début septembre. Ils assureront également une présence dans les écoles secondaires Beauvillage et Pamphile-Le May dès le début des classes.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec nous par téléphone au 418-728-4665, par courriel à [rjlotbiniere@videotron.ca](mailto:rjlotbiniere@videotron.ca) ou suivez-nous sur Facebook. Bonne rentrée !

## OFFRE D'EMPLOI COORDONNATEUR MAISON DE JEUNES

### DESCRIPTION DE TÂCHES :

Veiller au bon fonctionnement des cinq points de service  
Maison de jeunes.

- Assurer une présence lors des soirs d'ouverture.(4 soirs par semaine)
- Planification, organisation, participation et évaluation des activités.
- Gestion des comités jeunesse (convocation, compte-rendu, suivi, etc.).
- Gestion des ressources financières (achat, autofinancement).

Projet Passage primaire-secondaire.

- Animation des ateliers dans les écoles primaires et secondaires.

### Projet de Travail de Proximité.

- Assurer une présence dans les écoles secondaires. (4 midis par semaine)
- Assurer une présence dans les lieux fréquentés par les jeunes.

### **PROFIL DE LA PERSONNE RECHERCHÉE :**

Posséder un diplôme collégial ou universitaire dans une discipline appropriée.  
Posséder de l'expérience en animation auprès de groupes d'adolescents.  
Posséder un bon sens de l'organisation et une grande autonomie.  
Capacité à gérer des projets et à travailler en équipe.  
Avoir une automobile à sa disposition.

### **CONDITIONS DE TRAVAIL :**

Disponibilité de jour, de soir et de fin de semaine.  
35 heures / semaine  
Taux horaire : 14,43 \$  
Contrat d'un an avec possibilité de prolongation  
Entrevues : Semaine du 12 août 2012  
Entrée en fonction : 11 septembre 2012

Les personnes intéressées à poser leur candidature sont invitées à faire parvenir leur curriculum vitae ainsi qu'une lettre décrivant leurs motivations et leurs attentes envers ce poste **PAR LA POSTE OU PAR COURRIEL** au plus tard **le 10 août 2012** à l'adresse suivante :

**Regroupement des Jeunes de Lotbinière**  
**À l'attention de : Audrey Bergeron**  
355, rue St-Joseph, Laurier-Station (Québec) GOS 1NO  
Courriel : [rjlotbiniere@videotron.ca](mailto:rjlotbiniere@videotron.ca)

## REMERCIEMENTS

*La Maison des jeunes de Saint-Antoine-de-Tilly*

*remercie grandement  
Mme Claudette Boucher  
pour son don  
d'un bureau de secrétaire*



## SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DE SAINT-APOLLINAIRE

Samedi, 8 septembre 2012, 10 h  
ÉCHANGE DE PLANTES /ÉPLUCHETTE  
Chez Nicole Sanschagrin et Alain Gosselin  
614, rang Bois Franc Ouest, Saint-Apollinaire  
Pour participer: Une plante minimum / membre

Mardi, 2 octobre 2012, 19 h 30  
LES FOUGÈRES  
Conférence de Caroline Giroux  
Salle du conseil, St-Apollinaire

Mardi, 6 novembre 2012, 19h30  
PLANTES SANS SOUCI  
Conférence de Larry Hodgson  
Salle du conseil, Saint-Apollinaire

Samedi, 1<sup>er</sup> décembre 2012, 18 h  
PARTY DE NOËL  
Salle de l'Âge d'Or, Saint-Apollinaire

Dimanche, 3 février 2012, 9 h 30 à 12 h  
BRUNCH ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Salle du conseil, Saint-Apollinaire

Dimanche, 17 février, 10 h à 15 h  
FÊTE DES SEMENCES  
Salle communautaire, Saint-Apollinaire

Mardi, 19 mars 2013, 19 h 30  
AMÉNAGEMENT DES BANDES RIVERAINES  
Conférence de Marie-Andrée Boisvert  
Salle du conseil, Saint-Apollinaire

Dimanche, 14 avril 2013, 13 h 30 à 16 h 30  
AZALÉES, RHODODENDRONS ET AUTRES  
ÉRICACÉES  
Conférence d'Albert Mondor  
Salle communautaire, Saint-Apollinaire

Samedi, 11 mai 2013  
PROJET COMMUNAUTAIRE (Corvée)  
Lieu et heure à déterminer

Dimanche, 19 mai 2013  
MARCHÉ HORTICOLE  
Salle communautaire, Saint-Apollinaire

Samedi, 13 juillet 2013  
VOYAGE ANNUEL  
Lieu et heure à déterminer

Samedi, 7 décembre 2013, 18 h  
PARTY DE NOËL  
Salle de l'Âge d'Or, Saint-Apollinaire



Certains changements hors de notre contrôle peuvent survenir en cours d'année.  
Vérifiez l'activité sur notre site Internet:  
[www.amelanchier.com](http://www.amelanchier.com)

Les activités de la société sont généralement gratuites pour les membres.  
Les renouvellements se font toujours en septembre, idéalement à l'échange.  
Pour des questions ou des commentaires :  
Carol Anne : 418-886-2218  
Nicole : 418-881-2205  
Courriel : [courrier@amelanchier.com](mailto:courrier@amelanchier.com)  
Visitez notre site : [www.amelanchier.com](http://www.amelanchier.com)  
Vous y trouverez de nombreuses photos de nos activités, notre programmation, notre journal et bien d'autres choses.



## CHEVALIERS DE COLOMB

**Le Conseil 1222 des Chevaliers de Colomb**  
organise son deuxième souper méchoui bénéfique  
suivi d'une soirée dansante  
avec le **Duo Multi-Musik**

Thème  
**Pour venir en aide à nos frères Chevaliers**  
Samedi 22 septembre 2012  
dès 17 h pour le souper, dès 20 h 30 pour la soirée  
Méchoui international  
264, chemin Grégoire, Saint-Étienne

**Pour Informations, cartes et réservations :**  
Christian Côté ..... 418 531-0613  
Jean-Claude Bélanger..418 836-5747

**Admission souper et soirée : 17 \$**  
**Carte obligatoire**  
**Quantité limitée**

**Soirée seulement prix à l'entrée :**  
**4 \$/personne à compter de 20 h 30**  
**Tirages et prix de présence**



## MAISON DE LA FAMILLE

### Heures d'ouverture de la Maison

Lundi, mardi et mercredi : de 9 h 30 à 12 h  
et de 13 h à 20 h  
Jeudi et vendredi : 9 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h

Site Internet : [www.maisonfamillelotbiniere.com](http://www.maisonfamillelotbiniere.com)

Tous nos services sont gratuits  
Inscription : 418 881-3486

### FORMATION DE BASE

Vous êtes invités à une série de 5 rencontres sur l'histoire de la Maison et le fonctionnement de nos relations selon l'approche systémique

Début : mercredi 12 septembre, de 19 h à 21 h  
Formatrice : Guylaine Beaumier, t.s.

### CAFÉ-BRIOCHE

16 septembre, à 11 h  
Conférencier : Gilles L. Proulx

### SOUPE-REPAS

18 septembre, de 17 h à 19 h  
Comme parent, aimer sans tout permettre  
Conférencier : Martin Dubois

### LES CENTRES DE JOUR FAMILLES DE LOTBINIÈRE

Les Centres de jour Familles de Lotbinière se déplaceront dans les municipalités de la MRC et débiteront le 24 septembre prochain.

### FORMATION DU MERCREDI

26 septembre, de 13 h à 16 h  
Le Génogramme : un génogramme recèle de multiples informations. La construction et la lecture du génogramme permettent d'établir certains liens, d'identifier certaines particularités permettant un éclairage précieux dans la compréhension des différentes situations vécues.  
Animatrice : Guylaine Beaumier, t.s.

### RÉUNION DU COMITÉ SOUTIEN CONTINU AUX PARENTS

**Jeudi 13 septembre** de 8 h 30 à 10 h 30 à la Maison de la Famille. Ce comité réunit les directions d'écoles, la MRC, les CPE, les garderies, les Loisirs et divers autres partenaires.

Ensemble, nous nous concentrons pour offrir aux parents de la MRC un soutien continu avec une vision Pro-Parents et la reconnaissance des Grands-Parents.

## LES BALADES D'AUTOMNE EN LOTBINIÈRE

**DATES :** 15 ET 16 septembre 2012  
**HEURE :** de 9 h à 17 h  
**LIEU :** Complexe des Seigneuries  
1080, avenue Bergeron, Saint-Agapit

### 8 LIEUX À DÉCOUVRIR :

- Foire gourmande et culturelle au Complexe des Seigneuries, Saint-Agapit
- Miellerie Prince Leclerc, Saint-Agapit
- Salle d'exposition du Cercle des fermières
- Alpagas d'Apolline
- Boutique Rose-Hélène
- Ferme les délices caprins
- Musée Isidore-Boisvert
- Nyma Chocolats et confiseries



Vous avez l'occasion de visiter des entreprises soit en utilisant votre voiture ou en réservant à l'avance vos places pour la Balade en autobus, au coût de 5 \$ pour une demi-journée ou 10 \$ pour une journée.

**Samedi 15 septembre**  
**Souper spectacle de la relève artistique**  
**Coût : 25 \$ par personne**  
**Lieu : Complexe des Seigneuries, Saint-Agapit**

Informations et réservation : 418 728-2205, poste 117  
Site web : [tourismelotbiniere.com](http://tourismelotbiniere.com)



### CoSSAL

### SOUPER-BÉNÉFICE ST-HUBERT

#### Conférence et prix de présence

au profit de la Corporation de solidarité en sécurité alimentaire de Lotbinière

**QUAND :** Dimanche 30 septembre

**HEURE :** 18 h

**LIEU :** Salle des Lions, 16, rue des Érables, Saint-Flavien

Conférence : la lutte contre la pauvreté s'arrête là où commencent nos préjugés

Conférencier : Marc De Koninck, président du Comité de développement social de Centraide Québec et Chaudière-Appalaches

Information et réservation : 418 728-4201  
Courriel : [cossal102@hotmail.fr](mailto:cossal102@hotmail.fr)



## COMMISSAIRE À L'ASSERMENTATION

La Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly offre à ses citoyens la possibilité de rencontrer un commissaire à l'assermentation en la personne de Mme Diane Laroche.

Ce service est offert gratuitement à la mairie, au 3870, chemin de Tilly. Nous vous suggérons de vous assurer de la disponibilité de Mme Laroche en composant le 418 886-2441, poste 0, avant de vous présenter à la mairie.



## RÉCUPÉRATION DES CARTOUCHES D'ENCRE

La Fondation MIRA récupère les cartouches d'encre vides.

Les fonds amassés à la suite de cette récupération seront utilisés pour le dressage de chiens-guides et d'assistance. Ainsi, vous contribuez à deux bonnes causes : celle de l'environnement, qui est de plus en plus importante, et celle de la Fondation MIRA, qui ne l'est pas moins.

La Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly vous offre la possibilité de participer à cette bonne cause. Vous n'avez qu'à venir déposer vos cartouches vides dans une boîte spécialement désignée au bureau municipal, au 3870, chemin de Tilly, pendant les heures ordinaires d'ouverture. Nous nous chargerons de les acheminer à la Fondation MIRA.

« Je récupère pour MIRA  
**CAR ÇA M'TOUCHE** »



## RÉCUPÉRATION DES PILES

La Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly vous offre la possibilité de vous débarrasser de vos vieilles piles en venant les déposer dans une boîte spécialement désignée au bureau municipal, au 3870, chemin de Tilly, pendant les heures ordinaires d'ouverture.

Un geste facile pour vous!

Un pas de plus pour l'environnement!



## LOCAUX À LOUER

La Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly a deux locaux à louer d'une superficie de 88 pi<sup>2</sup> chacun au 955, rue de l'Église (édifice de la Caisse).

Pour toute information, joindre Mme Diane Laroche au 418 886-2441, poste 103.

## *Trait d'union*

*Bulletin d'informations de la  
Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly*

**Prochaine parution** : 14 septembre 2012

**Date de tombée des articles** : 6 septembre 2012

**Coordination et rédaction** : Lucie Brunet

**Révision des textes** : Marie Plamondon

**Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly**

3870, chemin de Tilly, C.P. 10

Saint-Antoine-de-Tilly (Québec) G0S 2C0

Téléphone : 418 886-2441

Télécopieur : 418 886-2075

Courriel : [info@saintantoinedetilly.com](mailto:info@saintantoinedetilly.com)

Site internet : [www.saintantoinedetilly.com](http://www.saintantoinedetilly.com)

Heures de bureau : de 8 h 45 à 11 h 45

et de 13 h à 16 h

du lundi au vendredi